



The Alberta  
Teachers' Association



LA profession  
ENSEIGNANTE,  
C'EST nous!

$$(acy) \cos yx + bcy) \sin yx) dy$$

$$= 1/\pi \int_{-\infty}^{\infty} f(t) dt$$

$$1/\pi \int_{-\infty}^{\infty} f(t) dt$$

$$1/\pi \int_0^{\infty} f(t) dt$$



## HISTORIQUE



Lorsque John Walker Barnett, un enseignant et ancien membre du syndicat national des enseignants d'Angleterre, arriva au

Canada en 1917, il fut choqué par les conditions de travail déplorables des enseignants, leurs maigres salaires et les licenciements abusifs.

Il concentra tous ses efforts dans la création de l'Alberta Teachers' Alliance, établie en 1918.

En 1935, le gouvernement adopta la *Teaching Profession Act*, qui donna à l'Alberta Teachers' Association (ATA) ses bases juridiques.

En 1936, cette loi fut modifiée pour rendre l'adhésion à l'ATA obligatoire pour tous les enseignants employés par un conseil scolaire public ou séparé.

Au cours des dix années qui suivirent, le gouvernement y ajouta la possibilité d'appel en cas de licenciement, un plan de retraite et le droit à la négociation collective.

En 1942, la première faculté albertaine d'éducation fut établie à l'Université de l'Alberta.

## ÉNONCÉ DE MISSION

L'Alberta Teachers' Association, organisme professionnel des enseignants, vise à promouvoir l'enseignement public, à faire respecter les normes de conduite professionnelle et à défendre les droits de ses membres.



**The Alberta  
Teachers' Association**



nous : LES  
enseignants.

LA profession  
ENSEIGNANTE,  
C'EST nous!





bien-être





mobilisation







participation





[www.teachers.ab.ca](http://www.teachers.ab.ca)

780-447-9400 à Edmonton

1-800-232-7208 d'ailleurs en Alberta

COMM-171F-EXT